

Code de Transparence ISR AFG / FIR / EUROSIF

**BFT France Futur ISR /
BFT France Futur ESR (fonds nourricier)**

Edition 2023



Préambule

Filiale d'Amundi, leader européen de l'industrie de l'Asset Management¹, BFT Investment Managers (anciennement BFT Gestion) réunit la réactivité d'une entreprise à taille humaine (50 collaborateurs) à la signature d'un grand groupe, le Crédit Agricole. BFT Investment Managers est un acteur reconnu sur le marché français, faisant partie des 10 premières sociétés de gestion sur le marché des OPCVM de droit local.

Depuis plus de 30 ans, la performance de ses solutions d'investissement, associée à une gestion rigoureuse des risques, constitue la première de ses missions. BFT Investment Managers se sent aussi une responsabilité dans la transition écologique et la cohésion sociale avec une approche volontariste résumée par sa devise : « **Redonner du sens au rendement** ».

Avec la création d'un premier fonds éthique dès décembre 2000, la stratégie ISR (Investissement Socialement Responsable) a été déployée tôt dans l'histoire de BFT Investment Managers et renforcée au fil des ans.

BFT Investment Managers a rejoint le groupe Amundi en juillet 2011 et a progressivement adopté l'approche commune au groupe en matière d'analyse et de gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) ainsi que de politique des droits de vote.

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006.

Guide de lecture

BFT Investment Managers, répond au Code de Transparence Européen, conçu et approuvé par l'AFG², le FIR³ et l'EUROSIF⁴, afin d'apporter à l'ensemble de ses clients des informations transparentes sur sa gestion Investissement Socialement Responsable (ISR).

Les informations présentées au sein de ce Code de Transparence engagent la seule responsabilité de BFT Investment Managers.

Déclaration d'engagement

L'Investissement Responsable (IR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds cité en référence. Ce document couvre la période du 31/12/2021 au 30/12/2022.

BFT Investment Managers est impliquée dans l'ISR depuis 1989 et se félicite de la mise en place du Code. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet <https://www.bft-im.fr>

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion BFT Investment Managers s'engage à être transparente et considère être aussi transparente que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où elle opère.

Le fonds respecte les recommandations du Code de Transparence.

Achevé de rédiger le 30 Juin 2023.

¹ Source : IPE "Top 500 asset managers" publié en juin 2022 sur la base des encours sous gestion au 31 décembre 2021.

² Association Française de la Gestion Financière www.afg.asso.fr

³ Forum pour l'Investissement Responsable www.frenchsif.org

⁴ Forum Européen de l'Investissement Responsable www.eurosif.org

Sommaire

Préambule 2

Sommaire 3

1. Fonds concerné par ce Code de Transparence 4

2. Données générales sur la société de gestion..... 5

3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce code de transparence 17

4. Processus de gestion..... 27

5. Contrôle ESG..... 29

6. Mesure d’impact et reporting ESG 30

Avertissement 36

1. Fonds concerné par ce Code de Transparence

Ce code s'applique au fonds BFT France Futur ISR et BFT France Futur ESR dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom du Fonds	BFT France Futur ISR (fonds maître) BFT France Futur ESR (fonds nourricier)
Encours du fonds (en M€) au 31/12/2022	471M€
Classe d'actifs principale	☒ Action
Approche(s) dominante(s)	☒ Best-in-Class ☒ Exclusion ☒ Engagement
Critères d'exclusions appliqués	☒ Armement (les mines antipersonnel et bombes à sous-munition, armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri, armes nucléaires) ☒ Pacte Mondial (Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial) ☒ Politique sectorielle sur le charbon thermique (Politique Amundi) ☒ Politique sectorielle sur les hydrocarbures non conventionnels (Politique Amundi) ☒ Politique sectorielle sur le tabac (Politique Amundi)
Labels	☒ Label ISR ☒ Label France Relance
Classification SFDR	☒ Article 8
Classification AMF	☒ Actions françaises ☒ Catégorie 1 (approche significativement engageante)
Liens vers les documents relatifs au fonds	Lien vers la documentation du fonds BFT France Futur ISR

2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce code

BFT Investment Managers est une société de gestion de portefeuille filiale d'Amundi. C'est une société anonyme au capital de 1 600 000 euros, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°GP 98026.

Le siège social est situé : 91-93 boulevard Pasteur – 75015 Paris

Site internet : <https://www.bft-im.fr>

Pour le fonds BFT France Futur ISR (fonds maître):

Société de gestion : BFT Investment Managers (BFT IM) Société Anonyme, agréée par l'AMF sous le n° GP 98026 en qualité de société de gestion de portefeuille.

91-93 Boulevard Pasteur – 75015 PARIS

Pour le fonds BFT France Futur ESR (fonds nourricier):

Société de Gestion : Amundi Asset Management Société Anonyme, agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille.

91-93 Boulevard Pasteur – 75015 PARIS

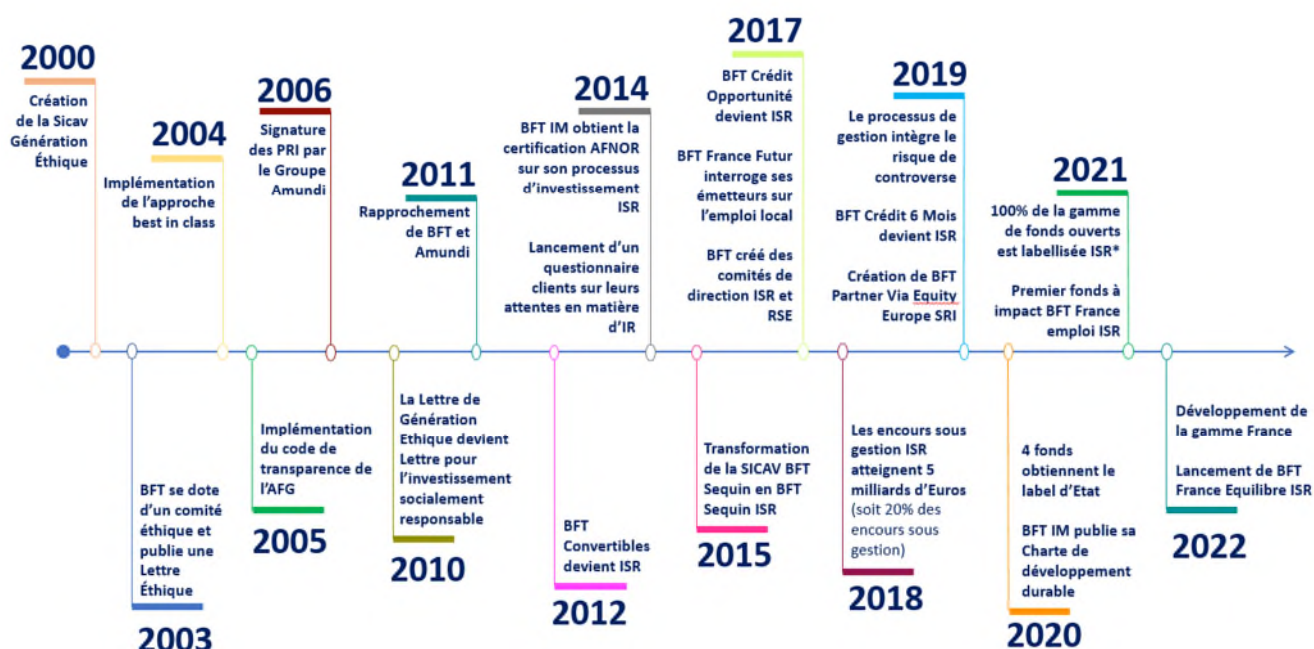
BFT Investment Managers bénéficie de l'expertise de sa maison mère, Amundi, en matière de finance responsable. L'approche, ainsi que les règles ISR décrites ci-dessous correspondent à celles appliquées au sein du Groupe Amundi (y compris BFT Investment Managers).

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Agir en acteur financier responsable est un engagement de BFT Investment Managers, pour assurer la prise en compte de l'intérêt général dans l'exercice de notre métier. Nous avons fait de l'intégration des critères de développement durable dans nos politiques d'investissement, en complément des critères financiers, un de nos axes de développement majeurs, pour « redonner un sens au rendement ».

C'est pourquoi nous nous sommes fixés pour objectifs prioritaires d'être un acteur engagé dans la transition énergétique et de cohésion sociale. En intégrant une dimension de durabilité dans nos décisions d'investissement, nous souhaitons générer une performance durable et participer à la transformation de nos économies.

En tant que gestionnaire engagé, nous souhaitons également que la conduite de notre entreprise soit en cohérence avec nos principes de gestion responsable. Filiale d'Amundi, nous adhérons aux actions menées plus largement par le groupe Crédit Agricole et le groupe Amundi, en termes de responsabilité et de solidarité envers nos clients, nos fournisseurs et nos collaborateurs. Nous avons également choisi de mettre en œuvre des actions spécifiques au sein de BFT Investment Managers en lien avec nos priorités d'investissement durable.



* Tous les fonds ouverts gérés activement par BFT IM auxquels une méthodologie de notations ESG peut être appliquée en décembre 2021. (hors fund hosting. La gestion Hosting est déléguée à des sociétés de gestion externes au groupe Amundi)

Source : BFT Investment Managers

Veuillez trouver plus d'informations sur la démarche d'investisseur responsable de BFT Investment Managers sur notre site internet : <https://www.bft-im.fr/institutionnels/page/documentation> et le site d'Amundi <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>

2.3 Comment le Groupe et la société de gestion ont-ils formalisé leur démarche d'investisseur responsable ?

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006.

Nous considérons que, dans le cadre de notre obligation fiduciaire de gérant d'actifs, nous devons évaluer et gérer les risques liés aux enjeux ESG afin d'offrir de meilleurs résultats à nos clients et à nos bénéficiaires. Ainsi, Amundi a mis en place une politique d'investissement responsable à l'échelle du groupe qui tient compte non seulement de critères financiers, mais également de critères d'intérêt général dans le processus d'investissement, notamment de critères ESG.

Nous sommes convaincus que cette approche, qui fournit une vision globale des entreprises, consolide la création de valeur sur le long terme. Par ailleurs, une politique de développement durable forte permet aux émetteurs de mieux gérer les risques réglementaires et liés à la réputation et contribue à l'amélioration de leur efficacité opérationnelle. Sur le plan stratégique, cela vise à protéger les portefeuilles de BFT Investment Managers contre les risques ESG et climatiques et à concevoir des stratégies visant à exploiter des opportunités liées à ces enjeux.

BFT Investment Managers met en œuvre une démarche d'Investissement Responsable à travers des approches d'exclusion, d'intégration ESG, et d'engagement formalisées au sein du Groupe Amundi, et propose des solutions d'investissement responsables innovantes.

Cette politique groupe est actualisée annuellement et publiée sur le site internet d'Amundi :

<https://legroupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>

et sur le site BFT Investment Managers : <https://www.bft-im.fr/institutionnels/page/informations-reglementaires>

De plus, BFT Investment Managers communique abondamment sur sa démarche d'acteur engagé :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/page/notre-engagement-isr>

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/stories/focus/notre-demarche-isr>

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/stories/focus/notre-politique-rse>

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/page/label-isr>

Le plan d'actions 2022-2025 du groupe Amundi baptisé « Ambition 2025 » pour lutter contre le réchauffement climatique et les inégalités sociales est consultable sur le site internet : <https://legroupe.amundi.com/article/un-nouveau-plan-societal-pour-lutter-contre-le-rechauffement-climatique-et-les-inegalites-sociales>.

La stratégie d'Investissement Responsable d'Amundi et de BFT Investment Managers s'articule autour de plusieurs axes majeurs :

— **L'intégration ESG dans les gestions :**

BFT Investment Managers a fait de la généralisation des critères ESG au sein de ses portefeuilles une de ses priorités ces dernières années. Les gestionnaires de portefeuilles et les analystes de l'ensemble des plateformes de gestion ont accès en permanence aux notations ESG des émetteurs, ainsi qu'aux analyses et métriques ESG connexes. Plus de 17 000 entreprises dans le monde sont notées selon une méthodologie ESG propriétaire à fin décembre 2022.

— **Une politique d'exclusion ciblée :**

Amundi applique des règles d'exclusions ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a toute discrétion. Elles concernent les émetteurs exposés aux règles d'exclusion et aux seuils fixés dans notre politique sectorielle, les émetteurs qui ne se conforment pas aux conventions et/ou cadres internationalement reconnus ou aux réglementations nationales.

Exclusions normatives

Amundi exclut les émetteurs suivants :

- Emetteurs impliqués dans la fabrication, la vente, le stockage ou les services de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions, interdits par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques ou à l'uranium appauvri ;
- Emetteurs qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial⁵, sans mesure corrective crédible.

Depuis fin 2022, Amundi exclut également :

- Les émetteurs participant à la production, à la vente ou au stockage d'armes nucléaires dans des États n'ayant pas ratifié le Traité de non-prolifération des armes nucléaires ;
- Les émetteurs qui produisent des ogives nucléaires et/ou des missiles nucléaires entiers ; ou
- Les émetteurs qui tirent plus de 5 % de leurs revenus totaux de la production ou de la vente d'armes nucléaires.

⁵ Pacte Mondial des Nations Unies (Pacte Mondial des Nations Unies) : "Un appel aux entreprises pour qu'elles alignent leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, et prennent des mesures pour promouvoir les objectifs sociétaux".

De plus, Amundi pratique des exclusions sectorielles spécifiques aux industries controversées : le charbon, les hydrocarbures non conventionnels et le tabac.

Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d’infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d’un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l’objet d’un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l’extraction du charbon thermique et de la production d’électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d’électricité au charbon et d’extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁶.
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d’affaires dans l’extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l’extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

Politique sur les hydrocarbures non conventionnels

Depuis fin 2022, Amundi exclut les entreprises dont l’activité (exploration et extraction) est exposée à plus de 30 % aux hydrocarbures non conventionnels (pétrole, gaz de schiste et sables bitumineux).

Tabac

- **Règles d’exclusion** : Amundi exclut les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuil d’application : revenus supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes
- **Règles de plafonnement** : La notation ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur une échelle allant de A à G). Cette politique s’applique aux entreprises impliquées dans la production, la fourniture et la commercialisation du tabac (seuil d’application : revenus supérieurs à 10 %). Cela s’applique aux investissements actifs.

– L’engagement avec les émetteurs :

Amundi a également mis en place une politique d’engagement qui est une partie intégrante de la stratégie ESG d’Amundi. Amundi promeut une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone. Outre l’intégration systématique des critères ESG au sein de ses gestions actives, Amundi a développé une stratégie d’engagement via :

- Une politique d’engagement proactif visant, pour les entreprises dans lesquelles nous investissons, à :
 - o Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques et à favoriser une meilleure intégration du Développement Durable dans la gouvernance, les opérations et les modèles économiques ;
 - o Permettre l’amélioration de la gestion de leurs impacts, en particulier sur des sujets spécifiques essentiels à la durabilité de notre société et de notre économie ;
 - o Les accompagner dans leur transition vers un modèle économique plus durable, inclusif et bas carbone ;
 - o Les inciter à accroître leurs dépenses d’investissement, de recherche et de développement dans les domaines nécessaires à cette transition.

⁶ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie.

- Une politique de vote mettant en exergue la nécessité pour la Gouvernance et les Conseils d'Administration des entreprises de comprendre les défis environnementaux et sociaux, qu'il s'agisse des risques comme des opportunités. La politique de vote veille également à ce que les entreprises soient préparées et en position de mettre en place une stratégie en faveur d'une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

- **Les solutions d'investissements responsables :**

Des objectifs de notation ESG sur tous nos fonds ouverts

Nos fonds ouverts gérés de façon active ont pour objectif d'avoir une notation ESG meilleure que celle de leur indice de référence ou de leur univers d'investissement.

Le label d'Etat ISR

Le label d'Etat ISR est un repère important pour nos clients souhaitant contribuer à une économie plus durable. Il vise à permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Des objectifs en termes de réduction de l'empreinte carbone

Lutter contre les changements climatiques étant l'enjeu majeur du siècle, nous avons traduit l'Objectif de Développement Durable des Nations Unies (ODD 13) en contrainte de gestion. Tous nos fonds ouverts gérés de façon active* ont pour objectif d'avoir des émissions de CO₂ (en termes d'empreinte ou d'intensité) inférieures à celles de leur benchmark ou univers d'investissement.

* Hors fonds actions PEA

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par le Groupe ?

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels les entreprises font face ont un impact majeur sur la société. Ils ont également des conséquences financières pour les entreprises, aussi bien en termes de risques que d'opportunités. Amundi souhaite appréhender au mieux ces sujets afin d'assumer son rôle d'entreprise citoyenne et intégrer ces risques et opportunités dans ses décisions de gestion.

Nous adhérons pleinement au concept de "double matérialité" autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation. Cela signifie que nous évaluons non seulement la manière dont les facteurs ESG peuvent significativement affecter la valeur des entreprises mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou encore les droits humains.

Ainsi pour Amundi, l'analyse ESG a pour but de sensibiliser et inciter les entreprises à s'inscrire dans une logique de développement durable tout en leur attribuant une note ESG (Environnement, Social, Gouvernance) se basant sur un référentiel de critères. Cette analyse permet d'intégrer les risques intangibles liés à l'activité de l'entreprise et est donc susceptible de réduire le niveau de risque pour l'investisseur. La mise en œuvre de l'analyse ESG réside donc dans la capacité à sélectionner les entreprises répondant positivement aux enjeux du développement durable, en fonction d'un référentiel de critères ESG.

Risques liés au développement durable :

La politique d'exclusion d'Amundi et l'intégration des scores ESG dans les processus d'investissement sont les principaux piliers de l'approche d'Amundi en matière de risques de durabilité⁷.

La politique d'exclusion s'applique à toutes les stratégies gérées activement sur lesquelles Amundi dispose d'un pouvoir discrétionnaire total en matière de gestion de portefeuille. Ces politiques d'exclusion globales traitent des risques de durabilité les plus importants liés aux :

- Risques environnementaux : climat (entreprises développant de nouvelles capacités de charbon, extraction de charbon, production d'électricité à partir de charbon), et environnement (violations des principes 7, 8 et 9 des principes du Pacte mondial des Nations Unies).
- Risques sociaux : santé (fabricants de produits du tabac), travail et droits de l'homme (infractions aux principes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du Pacte mondial des Nations Unies).
- Événements liés à la gouvernance : corruption (manquements au principe 10 du Pacte mondial des Nations Unies).

De plus, les scores et critères ESG d'Amundi sont tous disponibles dans les systèmes de gestion de portefeuille Front Office des gérants de BFT Investment Managers. Le score ESG d'Amundi représente une source d'information essentielle pour les gérants afin de prendre en compte les risques liés au développement durable dans leurs décisions d'investissement. Le score ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, c'est-à-dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à sa situation individuelle.

D'autre part, Amundi est convaincue que sociétés de gestion et investisseurs ne peuvent plus ignorer les risques induits par le changement climatique. Si la gestion et la réduction de ces risques sont alignées avec des objectifs de long terme, nous avons également un rôle clé à jouer dans le financement de la transition vers une économie bas carbone. Notre responsabilité, en tant que société de gestion, est de nous assurer que les investisseurs prennent en compte les risques de long terme ainsi que saisir les opportunités qui émergent de cette transition. Pour cela, nous favorisons les investissements à impact positif et encourageons des pratiques responsables au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Les enjeux liés à la transition énergétique sont au cœur de la stratégie d'Investissement Responsable d'Amundi qui a poursuivi en 2022 ses engagements en faveur d'une économie bas carbone. Ces engagements s'inscrivent dans la stratégie Climat du groupe Crédit Agricole et la gouvernance mise en place à cet effet.

L'industrie de la gestion d'actifs est confrontée à des risques financiers liés au changement climatique. Pour Amundi, ces risques ne sont pas spécifiques, étant couverts par l'approche ESG qu'Amundi a placée au cœur de sa raison d'être d'investisseur responsable.

En effet, la démarche ESG mise en œuvre depuis la création d'Amundi, et amplifiée depuis 2018, repose notamment sur l'intégration de critères extra-financiers (ESG) dans les processus de gestion, sur une politique d'exclusion ciblée, et par des initiatives spécifiques sur la transition énergétique et la décarbonation des portefeuilles.

Les risques et opportunités ESG liés au changement climatique sont pris en compte dans la dimension environnementale de notre analyse ESG sur l'ensemble de nos investissements. Pour mieux répondre à la spécificité de l'analyse des risques de transition et des risques physiques, Amundi s'est organisé pour renforcer ses capacités en matière de données climatiques afin d'avoir à sa disposition des mesures climatiques pour évaluer ses investissements de manière compréhensive.

Le risque lié au changement climatique :

Amundi est également convaincue que les sociétés de gestion et les investisseurs ne peuvent plus ignorer les risques posés par le changement climatique. Nous avons un rôle clé à jouer dans le financement de la transition vers une économie à faible émission de carbone, la gestion des risques et opportunités liés au climat doit être alignée sur des objectifs à long terme. Notre responsabilité en tant que société de gestion est de veiller à ce que les investisseurs prennent en compte les risques à long terme ainsi que les opportunités qui émergent de cette transition. Pour ce faire, nous promouvons les investissements à impact positif et encourageons les pratiques responsables au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons. Dans notre objectif de promouvoir l'impact positif, nous nous engageons auprès des entreprises, individuellement, mais aussi à travers des initiatives partagées comme Climate Action 100+. Chez Amundi, nous croyons

⁷ Par "risque de durabilité", on entend un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement.

fermement au pouvoir de l'action collaborative, c'est pourquoi nous sommes membres d'initiatives comme Finance for Tomorrow ou de la Net Zero Asset Managers Initiative.

En 2020, Amundi a notamment contribué à l'initiative **Science-Based Targets**. Amundi a écrit à 253 entreprises de différents secteurs pour les inviter à s'engager ou à mettre à niveau leurs Science Based Targets (SBT), soit des objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour lutter contre le changement climatique.

Les enjeux liés à la transition énergétique sont au cœur de la stratégie d'Investissement Responsable d'Amundi, qui a poursuivi en 2021 son engagement en faveur d'une économie bas carbone. Ces engagements sont en ligne avec la stratégie climat du groupe Crédit Agricole et la gouvernance mise en place à cet effet.

L'industrie de la gestion d'actifs est confrontée à des risques financiers liés au changement climatique. Pour Amundi, ces risques ne sont pas spécifiques, étant couverts par l'approche ESG qu'Amundi a placée au cœur de sa raison d'être d'investisseur responsable. L'approche ESG mise en œuvre depuis la création d'Amundi, et élargie depuis 2018, repose notamment sur l'intégration de critères extra-financiers (ESG) dans les processus de gestion, sur une politique d'exclusion ciblée, et à travers des initiatives spécifiques sur la transition énergétique et la décarbonation des portefeuilles.

Les risques et opportunités ESG liés au changement climatique sont pris en compte dans la dimension environnementale de notre analyse ESG pour tous nos investissements. Afin de mieux répondre à la spécificité de l'analyse des risques de transition et des risques physiques, Amundi s'est organisé pour renforcer ses capacités en matière de données climatiques afin de disposer de mesures climatiques pour évaluer ses investissements de manière exhaustive.

Évaluation complète des risques de transition au niveau sectoriel et spécifiques aux clients :

Amundi évalue le niveau actuel des émissions carbone d'une entreprise dans l'ensemble de sa chaîne de valeur et en tire l'exposition au risque de transition des entreprises. Amundi évalue ensuite le niveau d'engagement de l'entreprise à réduire son empreinte, afin de corriger le niveau d'exposition au risque de transition.

Pour ce faire, Amundi utilise une combinaison d'indicateurs :

- émissions carbone ;
- intensité en carbone ;
- activités vertes et brunes.

En plus des fournisseurs de données traditionnels, Amundi s'appuie également sur des données open source pour compléter son évaluation exhaustive du risque de transition (ex. : base de données de l'initiative Science-Based Targets).

Évaluation des risques physiques au niveau sectoriel et spécifiques au client :

Les évaluations des risques physiques d'Amundi évaluent la localisation des activités d'une entreprise afin de déterminer si elles sont exposées à des risques climatiques chroniques et/ou aigus. Pour les risques physiques liés au changement climatique, Amundi prend en compte à la fois les risques à court et à long terme. L'analyse d'Amundi repose sur la méthodologie élaborée par Trucost.

Température, alignement de -2°C :

Cette approche consiste à comparer la trajectoire des émissions de carbone d'une entreprise avec les bilans carbone sectoriels. Ces bilans carbone ont pour objectif d'être cohérents avec la limitation du réchauffement climatique à 2°C ou en dessous de 2°C. Comme cette approche n'est pas encore stabilisée et que plusieurs fournisseurs de données sont encore en train de développer leurs produits, nous suivons de près leur développement en cours.

Afin de renforcer l'évaluation des risques de transition climatique, Amundi réalise une analyse d'alignement sur l'Accord de Paris de son portefeuille d'investissement. Afin d'améliorer la gestion des risques liés à la transition climatique du portefeuille, Amundi s'appuie également sur des scores de température élaborés par plusieurs fournisseurs, notamment Trucost, Iceberg Data Lab et CDP.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'Investissement Responsable de la société de gestion et du groupe ?

La responsabilité sociétale de l'entreprise («RSE») et la politique d'investissement responsable («IR») font partie des grandes orientations de l'entreprise. Le Comité exécutif porte ces enjeux devant le conseil d'administration qui valide la politique de développement durable et mesure la réalisation des objectifs. Notre conseil d'administration vérifie également la cohérence de nos engagements et de nos pratiques avec ceux de notre groupe.

Au sein de BFT Investment Managers, le pilotage est assuré au sein du « Comité de Développement Durable », succédant au Comité ISR en place dans l'entreprise depuis 2003, ses missions ont été élargies au développement durable de l'entreprise pour assurer la cohérence entre les exigences en tant qu'investisseur « responsable » et la gouvernance durable de l'entreprise en elle-même. La responsable de la stratégie ESG anime ce comité, présidé par le directeur général de BFT Investment Managers, qui a vocation à :

- Valider les orientations stratégiques de la politique d'investissement responsable et de la politique RSE
- Piloter la mise en œuvre de la stratégie en matière d'Investissement Responsable
- Définir la politique et les actions d'engagement et en assurer le suivi
- Analyser les controverses et prendre les éventuelles mesures adéquates
- Assurer la bonne mise en œuvre des projets réglementaires
- Piloter les principaux projets stratégiques ESG et RSE

Notre gouvernance s'insère également dans celle du Groupe Amundi. Pour mettre en œuvre sa stratégie de développement durable, Amundi déploie des moyens importants et des ressources dédiées dont nous bénéficions et avec lesquelles nous avons formalisé des échanges réguliers. Les orientations des comités d'Amundi auxquels participe BFT Investment Managers, sont traduites dans notre stratégie. Pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des orientations, notre contrôle interne déploie également un plan de contrôle Risques et Conformité spécifique sur l'ESG.

Des ressources spécialisées

La ligne métier Investissement Responsable définit et met en œuvre la stratégie d'Amundi en matière de finance durable dans toutes ses dimensions, au service des différentes gestions du Groupe dont BFT Investment Managers : analyse et notation des entreprises, engagement et vote, intégration des facteurs ESG et conception de solutions d'investissement durable, indicateurs clés de durabilité des portefeuilles, promotion ESG, et participation aux travaux et initiatives de place.

A fin décembre 2022, la ligne métier regroupe plus de 60 personnes. Elle est organisée en cinq équipes différentes :

- **Equipe "Recherche ESG, Engagement et Vote"** : cette équipe internationale est implantée à Paris, Londres et Tokyo. Les analystes ESG rencontrent, engagent et entretiennent un dialogue avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG. Il leur incombe également de noter ces entreprises et de définir les règles d'exclusion. Ils travaillent aux côtés d'une équipe de spécialistes dédiés à la mise en œuvre de la politique de vote et au dialogue actionnarial, en amont des assemblées générales. Ces spécialistes exercent les droits de vote des entreprises dans lesquelles Amundi investit pour le compte de ses clients.
- **Equipe "Méthode et solutions ESG"** : cette équipe d'analystes quantitatifs et d'ingénieurs financiers est en charge de la maintenance et du développement du système de scoring ESG propriétaire d'Amundi, des systèmes de gestion des données liées à l'ESG (y compris la sélection de fournisseurs de données externes pour générer des scores ESG propriétaires). Ils aident les analystes et les gestionnaires de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement, ainsi que les équipes de développement commercial à créer des solutions innovantes en

intégrant des données liées au développement durable dans les produits financiers (notations ESG, données climatiques, mesures d'impact, controverses...). Ils supervisent le développement et l'intégration des outils d'analyse ESG dans les systèmes de gestion de portefeuille et de reporting client d'Amundi et sont également chargés de mettre en œuvre les règles d'exclusion ESG spécifiques aux clients.

- **Equipe “Développement commercial ESG & Advocacy”**: Présente à Paris, Munich, Tokyo et Hong Kong, cette équipe est en charge de la promotion et du développement de l'offre et des solutions ESG, en adéquation avec les besoins et les enjeux des investisseurs, ainsi que du conseil et des services ESG à destination de l'ensemble des clients. Elle promeut la vision d'Amundi sur les sujets d'investissement responsable, auprès des interlocuteurs internes et externes, développe la collaboration avec des initiatives de finance durable et contribue à l'élaboration de programmes de formation pour les clients.
- **Equipe “ESG COO Office”** : Cette équipe coordonne les projets du département Investissement Responsable avec les fonctions support du Groupe, produit des tableaux de bord pour le suivi de l'activité (affaires, budget, informatique, audit, projets) et supervise les grands projets transversaux.
- **Equipe “Stratégie réglementaire ESG”** : cette équipe est en charge des questions réglementaires ESG au sein du département ESG et a pour objectif d'accompagner Amundi dans son développement face aux évolutions des futures réglementations ESG, ainsi que de fournir une contribution du secteur liée au renforcement continu du cadre d'investissement ESG à travers les juridictions. Cette équipe interagit et collabore avec toutes les parties prenantes d'Amundi au sein de diverses équipes dans toute l'organisation.

Une gouvernance dédiée à la politique ESG

Avec l'appui de ces équipes, Amundi anime quatre comités faisant l'objet d'un suivi régulier par la Directrice Générale d'Amundi :

Comité stratégique ESG et climat

Présidé par la Directrice Générale, ce comité se réunit mensuellement pour piloter, valider et suivre la stratégie ESG et climatique d'Amundi. Il valide les grandes orientations stratégiques de la politique d'Investissement Responsable et suit l'avancement et les réalisations du plan Ambition 2025.

Comité de notation ESG

Présidé par le Directeur de l'Investissement Responsable d'Amundi, ce comité se réunit mensuellement. Il est composé de cadres dirigeants issus des métiers de l'investissement, de l'investissement responsable, des risques et de la compliance. Il définit et valide la méthodologie de notation ESG d'Amundi, valide les règles d'application des politiques d'exclusion et politiques sectorielles et examine les questions liées aux notations ESG.

Comité de vote ESG

Sous la responsabilité du superviseur des investissements responsables, ce comité se réunit mensuellement et ponctuellement si nécessaire. Il supervise l'application de la politique de vote d'Amundi, les règles de sa mise en œuvre ainsi que la mise à disposition du rapport de la saison des votes. Ce comité joue également le rôle de conseiller pour les décisions de vote sur les cas spécifiques et s'assure de l'alignement des activités de vote avec les thèmes clés de l'engagement ESG⁸.

⁸ Le superviseur des investissements responsables rend compte à la CEO d'Amundi.

Comité de gestion ESG

Ce Comité hebdomadaire est composé de responsables de la ligne métier Investissement Responsable. Il est chargé de :

- Fixer les objectifs et les priorités de l'équipe Investissement Responsable ;
- Construire une vue consolidée des capacités et des ressources liées à ESG en matière d'investissement responsable à travers le groupe ;
- Promouvoir la stratégie d'investissement responsable au sein d'Amundi, en répondant aux principales demandes des clients et aux opportunités commerciales.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par le Groupe ?

Les gérants Investissement Responsable représentent environ 500 personnes auxquelles viennent s'ajouter nos 40 experts (fin décembre 2022) dédiés à l'analyse ESG, à la méthodologie de notation ESG et au vote et dialogue pré-assemblée.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR le Groupe est-il partie prenante ?

En tant qu'investisseur responsable ayant une influence croissante dans la prise en compte des critères ESG, Amundi participe à de nombreuses initiatives en tant que membre ou signataire.

Ces initiatives internationales regroupent des investisseurs institutionnels et des professionnels de la gestion d'actifs. Leur objectif est d'encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques et leur transparence dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et la déforestation, la protection des ressources en eau, la santé, la nutrition dans les pays en développement, etc.

Initiatives Globales	■ PRI - Principes pour l'Investissement Responsable ■ Finance for Tomorrow ■ IFC Operating Principles for Impact Management ■ WBA - World Benchmarking Alliance	
Initiatives Environnementales	■ Initiative Net Zero Asset Managers ■ IIGCC - Institutional Investors Group on Climate Change ■ AIGCC - Asia Investor Group on Climate Change ■ CDP (ex Carbon Disclosure Project) ■ Water Disclosure Project ■ ICMA - Principes applicables aux obligations vertes (Green Bonds Principles de l'ICMA) ■ CBI - Initiative Climate Bonds ■ Climate Action 100+ ■ TCFD - Task Force on Climate-related Financial Disclosures ■ The Japan TCFD Consortium ■ OPSWF - Initiative One Planet Sovereign Wealth Fund AM ■ FAIRR - Farm Animal Investment Risk and Return ■ TFPP - Tobacco-Free Finance Pledge ■ Campagne SBT (Science Based Targets) du CDP ■ Campagne de non-divulgaration (Non-Disclosure Campaign ou NDC) ■ Finance for Biodiversity Pledge ■ PPCA - Powering Past Coal Alliance	
Initiatives Sociales	■ Access to Medicine Index ■ Access to Nutrition Index ■ ICMA - Principes applicables aux obligations sociales (Social Bonds Principles de l'ICMA) ■ Human Rights Engagement des PRI ■ WDI - Workforce Disclosure Initiative ■ FAIR - Financier Accompagner Impacter Rassembler ■ PLWF - Platform for Living Wage Financials ■ Coalition "Investor for a Just Transition" de Finance for Tomorrow ■ Investor Action on Antimicrobial Resistance ■ 30 % Club France Investor Group	
Initiatives Gouvernance	■ ICGN - International Corporate Governance network ■ CII - Council of Institutional Investors	

Source: Amundi

Une participation active aux instances de place

Amundi participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à développer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre (la liste est non exhaustive) : de L'Association Française de Gestion financière (AFG) ; de l'Association Européenne de la gestion d'actifs (EFAMA) ; de l'Institut Français des Administrateurs (IFA) ; de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) ; de l'Association Française des Analystes Financiers (SAF) ; des Forums Européens de l'Investissement Durable (SIF) en France, Espagne, Italie, Suède ; des SIF canadiens, japonais et australiens ; et de l'Association Française des Sociétés pour l'Environnement. Amundi est également membre et administrateur de Finansol. Par ailleurs, Amundi soutient la chaire académique "Finance Durable et Investissement Responsable", créée en 2007, parrainée par l'AFG et dirigée par l'École Polytechnique et l'Institut d'Economie Industrielle "IDEI" de Toulouse. En juillet 2021, Amundi a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers, s'engageant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt.

La participation de BFT Investment Managers aux initiatives françaises

En plus du soutien aux actions des coalitions dans lesquelles s'engage le groupe Amundi (ci-dessus), BFT Investment Managers participe également aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise, notamment au sein de l'AFG et de Finance for Tomorrow. BFT Investment Managers est ainsi membre de la coalition Transition Juste de Finance for Tomorrow et participe à la campagne d'engagement qui sera déployée pour le secteur agroalimentaire. En lien étroit avec les entreprises, la coalition vise à promouvoir une transition socialement acceptable vers des économies bas-carbone, avec un triple objectif :

- Promouvoir les meilleures pratiques dans les secteurs d'activité les plus impactés par la transition environnementale
- Encourager les entreprises à intégrer la transition juste à leur stratégie environnementale en dialoguant de manière régulière avec elles
- Faciliter la collaboration entre investisseurs et entreprises

Soutien à l'essor d'un think tank : le Comité Médicis

Amundi soutient le développement et l'organisation de ce groupe de réflexion dédié à la responsabilité des acteurs économiques et financiers. Le comité Médicis étudie les principes, les techniques et les impacts de l'Investissement Responsable. Il examine les principaux problèmes de responsabilité sociale auxquels les entreprises internationales et locales sont confrontées du fait des transformations économiques, technologiques et politiques. Il recherche les meilleurs moyens d'y remédier.

Il a un double objectif :

- Accompagner Amundi dans la définition de sa politique d'investissement ;
- Et plus largement, contribuer au débat de société permettant à Amundi d'identifier et de revoir régulièrement quels sont les meilleurs moyens d'atteindre son objectif d'agir en leader de la durabilité.

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31 décembre 2022, l'encours total des actifs Investissement Responsable de la société BFT Investment Managers s'élevait à 27,5 milliards d'euros. Les actifs ISR dont l'axe de communication est « central » conformément à la Doctrine AMF représentaient 23,4 milliards d'euros.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31 décembre 2022, le pourcentage des actifs Investissement Responsable de la société BFT Investment Managers représentait 82% des encours totaux, parmi lesquels 84,8 % qui correspondent aux caractéristiques énoncées par l'AMF dans sa Doctrine pour permettre une communication centrale sur la prise en compte des critères E, S et G dans la gestion des fonds.

2.10 Donnez la liste des fonds ISR ouverts au public géré par la société de gestion

Encours au 31/12/2022 (en M€)	
Fonds monétaires	
BFT Aureus ISR	18 800
BFT France Monétaire Court Terme ISR	1 227
Fonds actions	
BFT France Emploi ISR	110
BFT France Futur ISR	471
BFT Euro Futur ISR	39
Etoile Actions France ISR	294
BFT Partners – Via Equity Europe SRI	101
BFT Partners – Via Equity World SRI	12
Fonds obligataires	
BFT Selection Rendement 2027 - Reduction Carbone	71
BFT Crédit 6 Mois ISR	725
BFT Crédit 12 Mois ISR	822
BFT Crédit Opportunités ISR	682
BFT Credit High Yield Short Term ISR (ex. BFT Crédit Opportunités Plus ISR)	38
Fonds diversifiés	
BFT France Equilibre ISR	7

Source: BFT IM au 31/12/2022.

Nos fonds Investissement Responsable ouvert au public sont disponibles sur notre site internet en cliquant sur le lien suivant : <https://www.bft-im.fr>

3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce Code de Transparence

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?

L'objectif de gestion de votre fonds consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indicateur de référence, l'indice CAC Mid & Small représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds et en ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Enternext PEA PME 150 + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40.

La gestion vise à concilier la recherche de performance financière sur les marchés actions avec le développement des pratiques socialement responsables.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion applique un filtre responsable qui intègre des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance), en complément des critères financiers traditionnels, dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs, tout en ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.

Au minimum 90 % des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. La notation ESG de chaque émetteur se fait sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) et d'une mesure de l'empreinte carbone.

Cette méthodologie de notation est fondée sur une approche « Best-in-Class ». Elle consiste à sélectionner, au sein de chaque secteur de l'économie, les entreprises ayant les meilleures pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) par rapport à celles de leurs pairs. Elle vise également à comparer entre eux les émetteurs d'un même secteur pour faire émerger les meilleures pratiques et inscrire l'ensemble des émetteurs dans une démarche de progrès. En parallèle, l'équipe de gestion intègre un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celui de l'univers d'investissement (l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Enternext PEA PME 150 + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40° (en tonnes de CO2 par million d'euros investis). A ce titre, les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement.

De plus, une approche en « amélioration de note » est également appliquée et vise à ce que la note ESG moyenne du portefeuille soit supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées (en poids).

Dans le cadre de cette approche nous suivons plus particulièrement certains indicateurs au sein de chacun des piliers ESG, Quatre indicateurs représentatifs de l'Environnement, du Social, des Droits Humains et de la Gouvernance ont été identifiés :

- Pilier Environnemental : Emissions carbone par million d'euros investis
- Pilier Droits de l'Homme : Le travail décent et la liberté d'association (Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales)
- Pilier Social : La mixité des managers (% de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise)
- Pilier Gouvernance : L'indépendance du conseil d'administration

Pour deux d'entre eux – Emissions carbone par million d'euros investis (avec un taux de couverture de 90% minimum) et Le travail décent et la liberté d'association (avec un taux de couverture de 70% minimum), le gérant a pour objectif de délivrer un score de qualité supérieure à celui de l'indice.

De plus, la gestion cherche également à améliorer dans le temps les indicateurs de Gouvernance et Social en tant qu'objectifs secondaires, en conséquence le fonds pourra présenter de façon temporaire des indicateurs inférieurs à ceux de son univers sur ces 2 dimensions.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du fonds ?

L'analyse ESG au sein de notre maison mère Amundi est réalisée en interne. Elle est fondée sur un socle quantitatif solide, complété par une analyse qualitative approfondie réalisée par nos analystes ESG. Ils s'appuient sur 16 fournisseurs de données extra-financières afin de disposer d'une pluralité et d'une complémentarité de données.

L'analyse ESG s'appuie sur ces données pour générer des scores/notations ESG internes, des analyses de controverses ESG et des données traitées pour répondre aux exigences d'exclusion spécifiques des clients.

Certains fournisseurs ont également été choisis pour leurs données liées au climat en ce qui concerne la gestion des risques climatiques et les données relatives au CO2.

Liste des fournisseurs extra-financiers :

Catégories	Agence
Généralistes	Sustainalytics ISS ESG MSCI VE (Vigeo-Eiris) Ethi Finance Humpact
Climat	MSCI CDP Trucost Iceberg Data Lab Climate Bonds FTSE Russel
Controverses	MSCI Sustainalytics RepRisks
Souverains	Verisk Maplecroft

L'utilisation de plusieurs fournisseurs de données présente plusieurs avantages :

- Permet une plus grande couverture des émetteurs en combinant de multiples couvertures avec certains fournisseurs mieux à même de couvrir certaines régions/secteurs/classes d'actifs.
- Permet à Amundi d'avoir de multiples perspectives sur l'analyse d'un émetteur sur un critère spécifique. Dans la mesure où les fournisseurs de données peuvent adopter une approche différente pour analyser un critère, l'utilisation de multiples informations de fournisseurs de données permet à l'équipe d'analyse ESG d'avoir une vision à 360° des sujets ESG critiques et du comportement des émetteurs sur ces sujets.
- Amundi a accès à des mises à jour d'analyses plus fréquentes, chaque fournisseur de données actualisant ses analyses pour un secteur donné, mais sur ses propres calendriers.

Les données ESG sont vérifiées en interne afin d'en assurer la cohérence.

Les données fournies sont traitées par un logiciel expert développé en interne afin d'appliquer les valeurs de notre référentiel et nos propres pondérations. Ensuite, l'équipe évalue les émetteurs de façon qualitative et analyse la cohérence des informations de façon systématique.

Nos analystes ESG ont accès à des informations provenant de sources supplémentaires, au-delà de celles des fournisseurs de données extra-financières, notamment :

- Les échanges entre Amundi et la direction d'une entreprise et les parties prenantes de celle-ci ;
- Les rapports publiés par les entreprises ;
- Les analystes actions et crédit du Groupe Amundi ;

- Des experts sectoriels ;
- ONG, scientifiques, syndicats, médias, rapport fournis par les sociétés de courtage ;
- Bloomberg, Reuters.

3.3 Quels principes et critères ESG sont pris en compte par le fonds ?

Amundi a défini son propre cadre d'analyse et développé sa propre méthodologie de notation ESG. Cette méthodologie est à la fois propriétaire et centralisée, permettant une approche indépendante et cohérente de l'investissement responsable dans l'ensemble de l'organisation, en ligne avec les valeurs et points de vue d'Amundi. Amundi a développé deux principales méthodologies de notation ESG, l'une pour les entreprises émettant des instruments cotés et l'autre pour les entités souveraines.

Cette approche est complétée par des méthodes élaborées pour répondre à des besoins spécifiques et pour des classes d'actifs, ou des instruments spécifiques, tels que les actifs privés⁹ ou l'utilisation de produits obligataires. Notre approche se fonde sur des textes de portée universelle, comme le Pacte Mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc.

Le score ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, par exemple sa capacité à anticiper et gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à ses situations individuelles. Le score ESG évalue également la capacité de l'équipe de gestion à gérer l'impact négatif potentiel des activités sur les facteurs de durabilité¹⁰

L'analyse ESG des entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial des Nations-Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc.

Notre référentiel interne est composé de 38 critères dont 17 critères génériques, communs à l'ensemble des émetteurs quel que soit leur secteur d'activité, et 21 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs.

Les critères sont pondérés en fonction du secteur d'activité, du contexte régional et législatif. Plus le risque associé à un critère est important, plus ce critère est pondéré fortement. La notation est établie sur une échelle de A à G (A étant la meilleure, G la moins bonne).

⁹ Immobilier, capital-investissement, dette privée, investissement d'impact.

¹⁰ Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition d'ordre environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif matériel sur la valeur de l'investissement - Les principaux effets négatifs sont les effets des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité - Les facteurs de durabilité signifient les questions environnementales, sociales et relatives au personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre la corruption.

Le tableau ci-dessous présente le référentiel d'analyse d'Amundi :

	E nvironnement 	S ocial 	G ouvernance 
17 GENÉRIQUE	4 - Emissions & Energie - Gestion de l'eau - Biodiversité & Pollution - Fournisseurs (enjeux environnementaux)	6 - Santé & Sécurité - Conditions de travail - Relations sociales - Fournisseurs (enjeux sociaux) - Responsabilité produits/clients - Communautés locales et droits de l'homme	7 - Structure du conseil - Audit & Contrôle - Rémunération - Droits des actionnaires - Déontologie - Pratiques fiscales - Stratégie ESG
21 SPECIFIQUE	10 - Energie propre - Voiture verte - Chimie verte - Construction durable - Gestion durable des forêts - Recyclage du papier - Assurance éco-responsable - Business vert - Emballage	11 - Bioéthique - Marketing responsable - Produits sains - Risques liés au tabac - Sécurité des véhicules - Sécurité des passagers - Responsabilité media - Cyber-sécurité & Vie privée - Fracture numérique - Accès aux soins - Accès aux services financiers	

L'analyse ESG des souverains

Amundi a développé une méthodologie propriétaire pour noter les entités souveraines sur les principales questions ESG auxquelles un investisseur est exposé à travers ses investissements en dette souveraine. Elle vise à évaluer les questions ESG qui sont au premier plan des politiques actuelles et passées des gouvernements ; celles-ci pourraient à leur tour se matérialiser dans la capacité d'un pays à rembourser sa dette à moyen ou long terme, ce qui représente un risque pour l'investisseur. Elle vise également à évaluer la manière dont les pays gèrent les principaux problèmes de durabilité qui contribuent à la stabilité de la société mondiale.

Il est basé sur des points de données développés par un fournisseur externe de données ESG, Verisk Maplecroft. Ce fournisseur a été sélectionné en raison de la stabilité et de la cohérence de son indicateur, de sa précision et de sa flexibilité.

Cette méthodologie s'appuie sur une cinquantaine d'indices (ou facteurs) développés par Verisk Maplecroft, chacun de ces indices représentant une question ESG. Le fournisseur de données externe construit ces indices à partir de plusieurs points de données provenant de différentes sources. Il s'agit notamment de bases de données externes (telles que la Banque mondiale, les Nations unies, etc.), de bases de données propriétaires ainsi que de cartes de pointage d'experts. Le fournisseur intègre ces points de données dans un indice.

Chaque indice mesure la performance des entités souveraines sur une question ESG (par exemple, la politique carbone, le stress hydrique, les salaires décents, la corruption, etc.) Les pays sont notés sur une échelle de 0 (score le plus bas) à 10 (score le plus élevé) de manière relative (c'est-à-dire que la performance d'un pays est mesurée par rapport à d'autres pays). Seuls des indices très spécifiques sont notés sur une échelle absolue (indices pour lesquels il est possible de définir un niveau optimal). Verisk Maplecroft mesure certains indices au niveau infranational et agrège ensuite les performances de chaque région au niveau national.

Tous les indices ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une meilleure lisibilité du score, chaque catégorie relevant d'un des piliers E, S ou G.

Pilier	Critères
Environnement	Changement Climatique
	Capital Naturel
Social	Droits de l'Homme
	Cohésion Sociale
	Capital Humain
	Droits Civils
Gouvernance	Efficacité du Gouvernement
	Environnement économique

Source : Amundi

Le score final résultant de cette agrégation est, comme pour les indices, un score entre 0 et 10, qui mesure la performance globale du pays par rapport aux questions sélectionnées.

Afin de fournir un score cohérent avec les scores ESG d'entreprise d'Amundi, le score ESG souverain est ensuite redimensionné pour se situer sur une échelle de -3 à +3. Une note est alors attribuée à chaque pays en suivant la même table de conversion que pour les entreprises.

Notation ESG	Score ESG
A	>2.5
B	]1.5 ; 2.5]
C	]0.5 ; 1.5]
D	] -0.5 ; 0.5]
E	] -1.5 ; -0.5]
F	<1.5

Source : Amundi

Comme pour les entreprises, les pays qui enfreignent une ou plusieurs directives de conformité ou une politique ESG interne sont notés G et sont exclus de tous les investissements.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le fonds ?

Le fonds applique la politique sectorielle d'Amundi spécifique à l'industrie du charbon. Tout émetteur ayant des revenus provenant de l'extraction de charbon et de la production de l'électricité obtenue à partir de charbon qui ne respecte pas les seuils ci-dessous est exclu du portefeuille :

- Les entreprises développant de nouvelles activités charbon thermique*, ou
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique, ou
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 70 MT ou plus sans intention de réduction, ou
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 20 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré.

* Et réalisant moins de 25 % de leurs revenus dans l'extraction du charbon.

Depuis 2022, Amundi exclu aussi les entreprises dont l'activité est exposée à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux") de plus de 30 %.

Amundi prend en compte les éléments associés au changement climatique dans la dimension environnementale (pilier « E ») de son référentiel d'analyse ESG. L'analyse de la dimension environnementale est portée par une approche quantitative et qualitative qui cherche à identifier les risques et les opportunités environnementales les plus pertinents pour chaque secteur d'activité.

Les critères environnementaux que Amundi a retenu dans son référentiel ESG, sont pleinement intégrés dans l'analyse ESG de chaque émetteur, quel que soit leur secteur d'activité. Ces critères sont sur- ou sous-pondérés dans le score « environnemental » de l'émetteur, en fonction de leur stratégie environnementale, leurs pratiques et l'impact de leur activité sur l'environnement.

Prenons l'exemple d'un émetteur dans le secteur automobile, le score « environnemental » de l'émetteur est principalement déterminé par sa stratégie de développement de voitures vertes ainsi que par des considérations relatives à ses émissions directes (Scope 1).

La dimension environnementale de l'analyse ESG d'Amundi ne consiste pas seulement d'évaluer des critères environnementaux au sens large, tels que les émissions de gaz à effet de serre, mais elle comprend également des critères relatifs au secteur d'activité d'un émetteur (environ 4 à 5 critères).

Le tableau ci-dessous présente les critères généraux et sectoriels de l'analyse ESG d'Amundi pour la dimension environnementale :

Dimension environnementale	
Critères génériques	• Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre • Gestion de l'Eau • Biodiversité, pollution et déchets • Fournisseurs (enjeux environnementaux)
Critères spécifiques	• Voiture verte (Automobile) • Développement et production d'énergie alternatives et de biocarburants (Énergie / Services aux collectivités) • Gestion responsable des forêts (Papier & Forêts) • Financement écoresponsable (Banque/ Services financiers/Assurance) • Assurance verte (Assurance) • Construction durable (Produits pour l'industrie du bâtiment) • Emballages et éco-design (Alimentation et Boissons) • Chimie verte (Chimie) • Recyclage du papier (Papier & Forêts) • Business vert

Source : Amundi

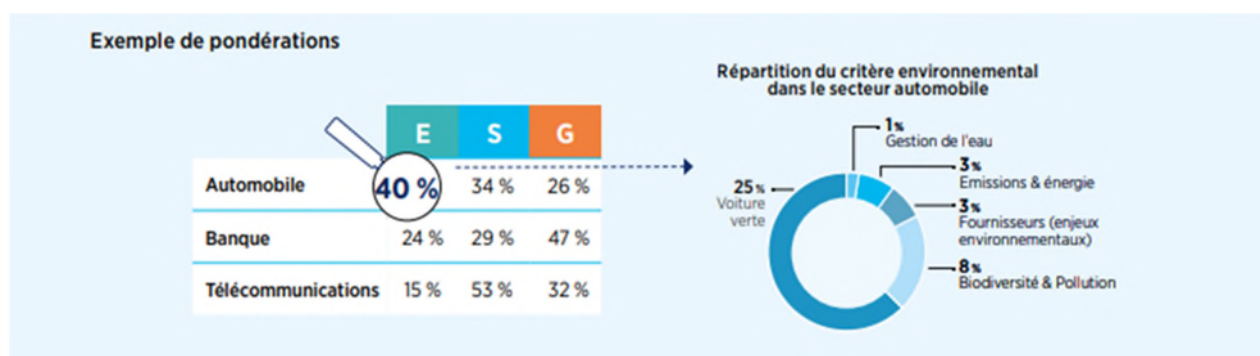
3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

Evaluation ESG des émetteurs

Pour être efficace et précise, l'analyse ESG doit systématiquement cibler les critères majeurs relatifs au secteur d'activité de l'entreprise. La pondération affectée aux critères choisis est un élément crucial de l'analyse ESG. Sur chacun des secteurs, les analystes ESG pondèrent plus fortement 4 à 5 critères jugés clés. Plus l'entreprise fait face à un risque important pour un critère donné, plus les analystes ESG seront exigeants quant à la qualité de ses pratiques.

Exemple : Dans le secteur automobile, la question des émissions de CO2 est principalement liée aux émissions de la gamme des véhicules des constructeurs. L'analyste ESG s'intéressera donc aux investissements liés à la recherche et au développement des entreprises, non seulement dans les véhicules alternatifs (électriques, hybrides), mais aussi dans l'amélioration de l'efficacité des véhicules traditionnels. Ce critère est d'autant plus pertinent qu'il constitue à la fois un risque pour les constructeurs (risque d'amende en cas de non-respect des quotas d'émissions de CO2) mais aussi une opportunité (part de marché croissante des véhicules peu consommateurs, en raison de la croissance du coût du carburant).

Exemple de pondération :



Source : Amundi.

Notation ESG

Un module de calcul, validation et diffusion des notations ESG appelé outil SRI (Stock Rating Integrator) a été développé en 2009 par les équipes ESG Analyse et IT d'Amundi. Cet outil :

- Assure la collecte, le contrôle qualité et le traitement des scores ESG des fournisseurs,
- Calcule les notations ESG des émetteurs selon la méthodologie propriétaire d'Amundi, avec un mécanisme qui diffuse la notation d'un émetteur à l'ensemble de ses sociétés détenues majoritairement,
- Contrôle la qualité de la notation après le calcul,
- Met à jour des notations ESG une fois par mois,
- Affiche les notations ESG de manière transparente et conviviale : Affichage de la note ESG de l'émetteur ainsi que des critères et des poids de chaque critère,
- Stocke plus de 10 ans de scores et de notations ESG, ce qui permet d'effectuer des tests et des recherches quantitatives.

À chaque étape du calcul du processus, les scores sont normalisés en convertissant en Z-scores (différence entre le score de l'entreprise et le score moyen du secteur, en quantité d'écarts-types).

Une fonction liée à la capitalisation boursière de l'entreprise est appliquée afin d'être plus exigeante à l'égard des grandes entreprises, qui disposent généralement de meilleurs moyens de communication.

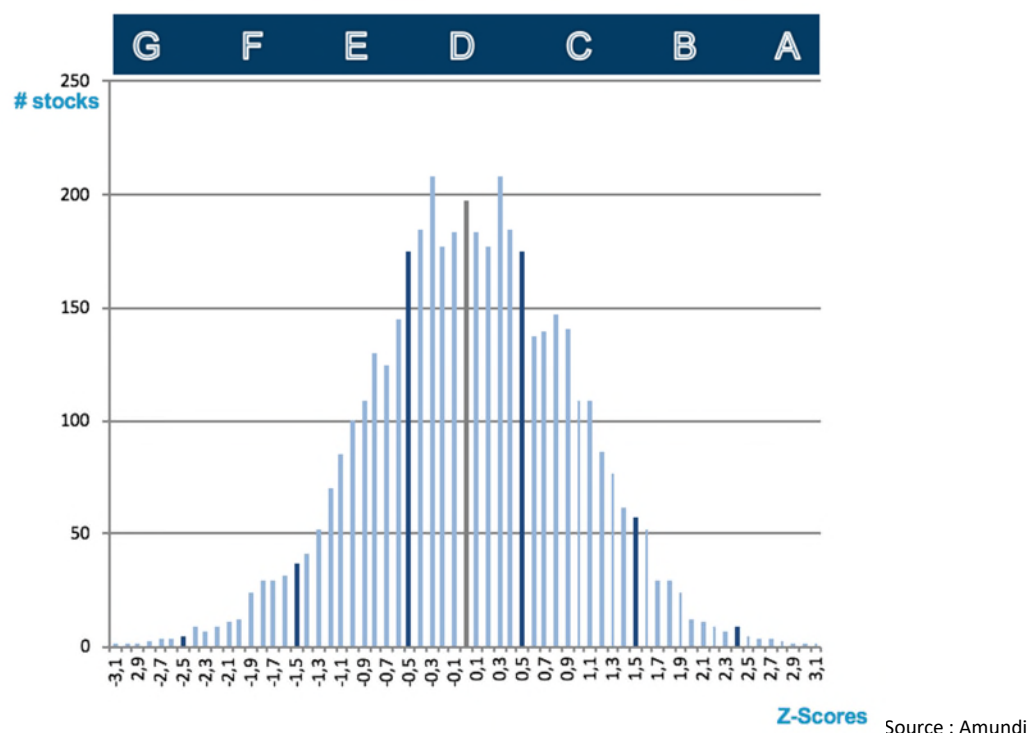
En fin de compte, chaque entreprise a donc :

- Une note ESG (environ entre -3 et +3)
- Une notation ESG, basée sur la note ESG déterminée de la manière suivante :

Les scores ESG sont donc centrés sur 0, tant au niveau global qu'au sein de chaque secteur. Par conséquent, un Z-score de 2 est bien meilleur que la moyenne qui est nulle.

La note ESG est la traduction du Z-score en une échelle de niveau 7 de A à G. Chaque segment mesure une unité de l'écart-type de l'univers mondial.

La répartition des notations ESG est présentée dans le tableau ci-dessous.



Les émetteurs sont examinés en permanence et toute nouvelle information sur les controverses est prise en compte dans l'analyse ESG. L'analyse des controverses peut ou non entraîner un changement de notation au niveau des critères concernés ou au niveau de la notation ESG finale.

3.6 A quelle fréquence est mise à jour l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les notations ESG sont actualisées mensuellement à partir des données transmises par les agences de notation, intégrées dans le logiciel expert et enrichies, le cas échéant, de l'analyse qualitative. L'actualité des émetteurs est suivie de façon continue, les controverses et alertes sont prises en compte instantanément pour mise à jour des analyses. En moyenne, la mise à jour complète est effectuée tous les ans. Par ailleurs, les analystes réajustent régulièrement leur méthodologie d'analyse en fonction des conclusions du Comité de notation ESG.

Analyse et suivi des controverses par les analystes ESG

L'équipe d'analyse ESG assure un suivi actif des controverses et un suivi ad hoc si nécessaire. Ce suivi permet de:

- Assurer la couverture des principaux émetteurs de l'univers d'investissement d'Amundi.
- Détecter les nouvelles tendances et identifier les controverses croissantes (au sein des secteurs, des zones géographiques...).
- Identifier les sociétés les plus controversées afin d'initier un dialogue avec elles si cela s'avère pertinent ou les exclure des portefeuilles, en dernier recours.
- Adopter une approche proactive dans le traitement des controverses afin de ne pas être pris au dépourvu
- Protéger les clients contre le risque de réputation (associé aux titres détenus en portefeuille).

L'analyse ESG utilise principalement quatre fournisseurs de données, ainsi que RepRisk et Factiva en raison de leur spécialisation sur les controverses, ce qui est un aspect unique de l'analyse ESG. Les données sont utilisées par les analystes, qui sont en mesure de les replacer dans leur contexte, afin de permettre l'évaluation la plus objective de la controverse :

- L'analyse est basée sur des filtres trimestriels, qui permettent à chaque analyste de confirmer les controverses existantes et nouvelles dans son secteur.
- Elle est complétée par une analyse « fondamentale » approfondie lorsqu'elle est jugée nécessaire.

Pour l'analyste, l'évaluation d'une controverse devrait être structurée autour des points clés suivants :

- La multiplicité des controverses et les enjeux ESG associés,
- Ampleur et portée de la controverse ou des controverses,
- Réponse et mesures correctives éventuelles prises par la société,
- Impact potentiel sur l'activité,
- Impact potentiel sur les parties prenantes,
- Source (Qualité et Visibilité),
- Durée/effet de la controverse.

Impact sur les notations ESG des émetteurs

Cette analyse approfondie des controverses permet de moduler la note ESG des émetteurs de manière précise et réactive. La gravité des controverses est déterminée par l'analyse de :

- La gravité des dommages causés à l'homme ou à l'environnement,
- Le caractère répétitif des controverses,
- La réponse fournie par la société et la qualité des mesures correctives qui doivent être ou ont été mises en place.

Une attention particulière est accordée à l'analyse de la crédibilité des sources d'information et à la prise en compte des voix des communautés locales ou des ONG sur le terrain.

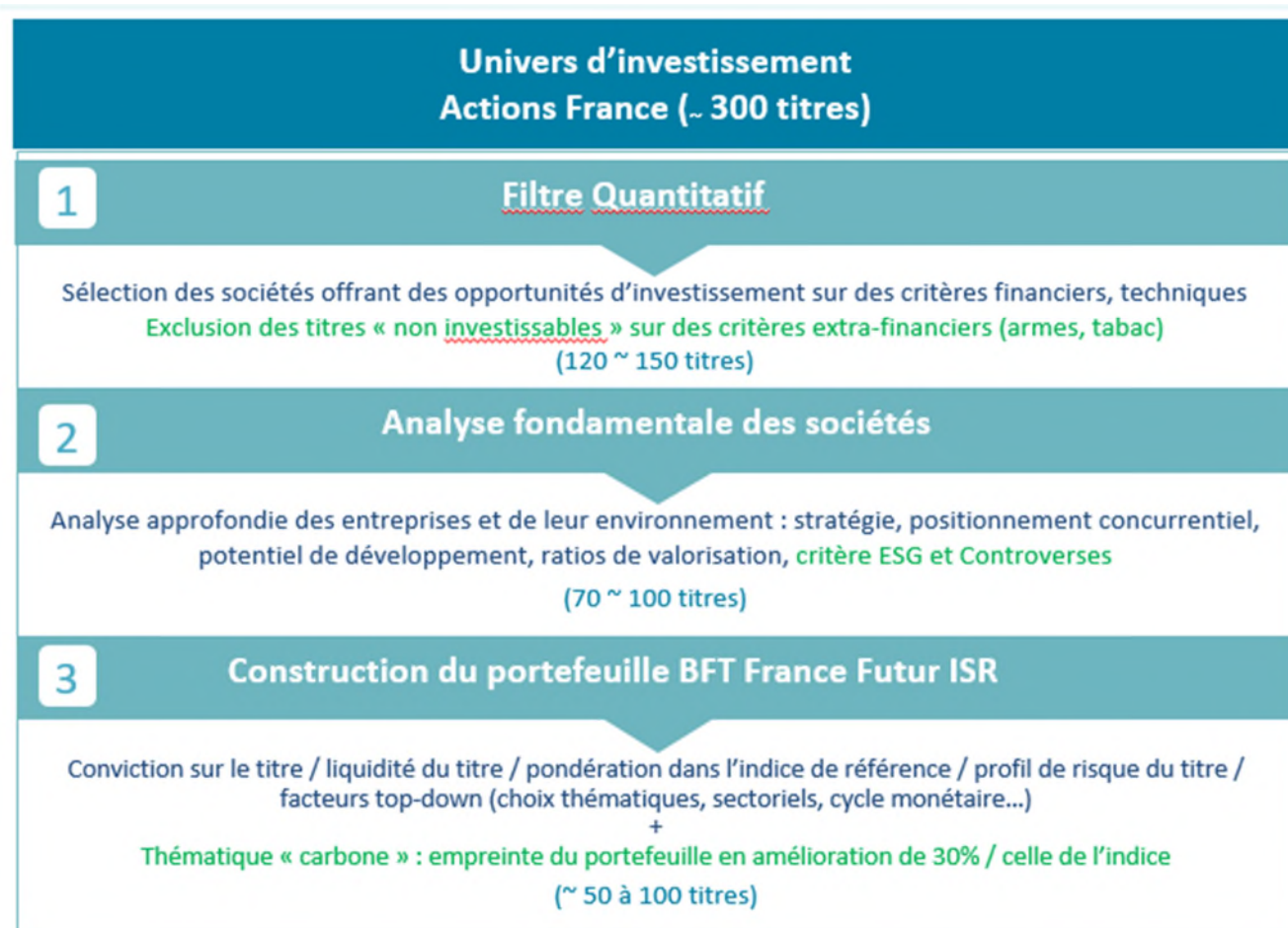
Le dialogue avec les entreprises vise alors à mettre un terme aux pratiques les plus problématiques. Parfois, le dialogue est mené dans un cadre collaboratif, comme par le biais des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, pour s'assurer que les investisseurs conservent une voix unifiée et que l'entreprise en question est en mesure de passer plus de temps à résoudre les problèmes et moins de temps à s'engager auprès d'un grand nombre d'investisseurs.

En cas de controverse jugée très grave (violation grave et répétée d'un des 10 principes du Pacte Mondial par exemple) et si la société ne met pas immédiatement en place les mesures correctives nécessaires, l'analyste propose que la notation ESG soit modifiée en notation G (le niveau de notation le plus faible) au comité de notation ESG d'Amundi. Si le cas est validé par le comité de notation, la valeur est alors exclue des portefeuilles d'Amundi.

4. Processus de gestion

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

3 étapes pour aboutir à la construction du portefeuille :



Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone. Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- Approche par l'exclusion de certains émetteurs :

- exclusion des émetteurs notés G à l'achat ;
- exclusions normatives :
 - sur l'armement controversé ;
 - des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- exclusions sectorielles sur le Charbon, le Tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

- Approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement, représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Enternext PEA PME 150 + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40, après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées (en poids)) ;

- Approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier »

L'équipe de gestion intègre un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement.

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Tous les éléments relatifs au changement climatique sont pris en compte dans les critères ESG (Cf. question 3.3 et 3.4).

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Dans le cadre de nos règles ISR, le fonds peut détenir jusqu'à 10% maximum d'émetteurs non notés. L'objectif est d'avoir 100% des émetteurs notés en portefeuille. L'objectif est de limiter le plus possible la part des émetteurs non notés au sein du portefeuille.

4.4 Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

- Evolution de la classification du Fonds au regard du règlement européen SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation ») relatif à la publication d'informations de durabilité dans le secteur des services financiers, d'article 9 en 8 en date du 16 décembre 2022.
- Depuis le 12 juin 2023, l'univers d'investissement ESG de la SICAV est représenté par l'indice composite suivant : 70% CAC Mid & Small + 15% Enternext PEA PME 150 + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40. L'amélioration des notations ESG et de l'empreinte carbone du portefeuille sont réalisées au regard de cet univers.

4.5 Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Aucun investissement n'est réalisé dans des organismes solidaires par le fonds.

4.6 Le fonds pratique-t-il le prêt/emprunt de titres ?

Le fonds dispose de la possibilité d'effectuer du prêt ou emprunt de titres à hauteur de 20% maximum de l'actif net.

4.7 Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?

Dans le cas de souscriptions, de rachats ou de couverture, le fonds utilise régulièrement des instruments dérivés. Ils sont au maximum de 10% de l'actif du fonds. Ainsi, il n'y a pas d'impact significatif sur la qualité ESG du fonds.

4.8 Le fonds investit-il dans des OPC ?

Le fonds est autorisé à détenir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou action d'OPC.

5. Contrôle ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds ?

Les critères ESG sont intégrés au dispositif de contrôle d'Amundi. Les responsabilités sont réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par l'équipe de Gestion de BFT Investment Managers et le second niveau de contrôle réalisé par les équipes de gestion des Risques d'Amundi et de BFT Investment Managers, qui peuvent contrôler en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG. La Direction des Risques fait partie intégrante de la gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets. Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques au même titre que les autres contraintes de gestion, et s'appuient sur les mêmes outils et les mêmes procédures. Les règles ESG intègrent nos politiques d'exclusion, ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds.

Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire avec :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification des dépassements potentiels pour pouvoir les régulariser rapidement.

Si la notation d'un émetteur est dégradée et devient inéligible, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, l'émetteur fera l'objet d'une analyse par l'équipe de recherche ESG. Sur la base de cette analyse et dans l'intérêt financier des porteurs, le gérant devra vendre le titre dans un délai maximum de 3 mois. Ainsi, un titre dégradé à la note E pourra être conservé en portefeuille pour une durée maximum de 3 mois.

En revanche, un titre dégradé à la note G fera l'objet d'une vente immédiate quelle que soit la classification AMF du fonds.

6. Mesure d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?

L'évaluation de la qualité ESG du portefeuille est fournie mensuellement avec le reporting financier du fonds. Il permet de visualiser les notations ESG du portefeuille (de A à G, A étant la notation la plus élevée et G la plus basse) et de comparer ce portefeuille à d'autres notations de son univers d'investissement. Les données proviennent de la configuration créée par nos équipes informatiques et connectée aux outils de notation et de gestion ESG.

Le rapport ESG comprend les sections suivantes :

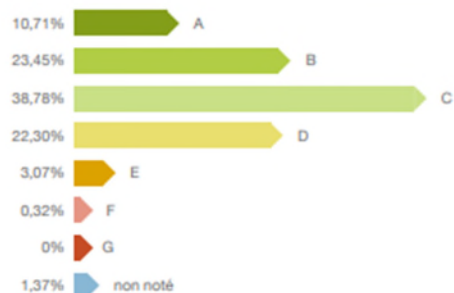
- Définition des critères ESG
- Note ESG moyenne du portefeuille et de l'univers d'investissement
- Evaluation par critères ESG
- Couverture de l'analyse ESG

Ci-dessous un extrait du reporting ESG :

Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille²



De l'univers de référence³



Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

Environnement	B-
Social	C+
Gouvernance	C-
Note Globale	B-

Indice : 100% FRANCE CAC MID & SMALL

Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	65
% du portefeuille noté ESG ²	98,63%

Source : Reporting mensuel BFT France Futur ISR arrêté au 31/12/2022

6.2 Le cas échéant, quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?

Parmi l'ensemble des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance analysés afin d'établir une note ESG pour chaque entreprise de l'univers d'investissement, la société de gestion a retenu 4 indicateurs à suivre plus particulièrement.

L'objectif du gérant est de délivrer un score du portefeuille supérieur à celui de son univers d'investissement.

Par ailleurs, il s'engage à ce que le portefeuille soit meilleur que son univers d'investissement sur les deux premiers indicateurs mentionnés ci-dessous (avec un taux de couverture de 90% minimum sur l'indicateur Environnement et un taux de couverture de 70% minimum pour l'indicateur Respect des droits de l'Homme) :

— Indicateur Environnement : **Emissions Carbone par million d'euros investis**

Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par million d'euros investis (Scope 1, 2 et 3). Elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO2.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions en amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

Fournisseur de données : Trucost.

— Indicateur Respect des droits de l'Homme

Cet indicateur met en exergue le pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Il permet de mieux prendre en compte les enjeux fondamentaux des droits humains.

Fournisseur de données : Refinitiv

— Indicateur Social : **Mixité des managers**

Cet indicateur permet de prendre en compte de façon plus globale la promotion des femmes dans l'entreprise qu'en se limitant au pourcentage moyen de femmes au Conseil d'Administration.

Fournisseur de données : Refinitiv.

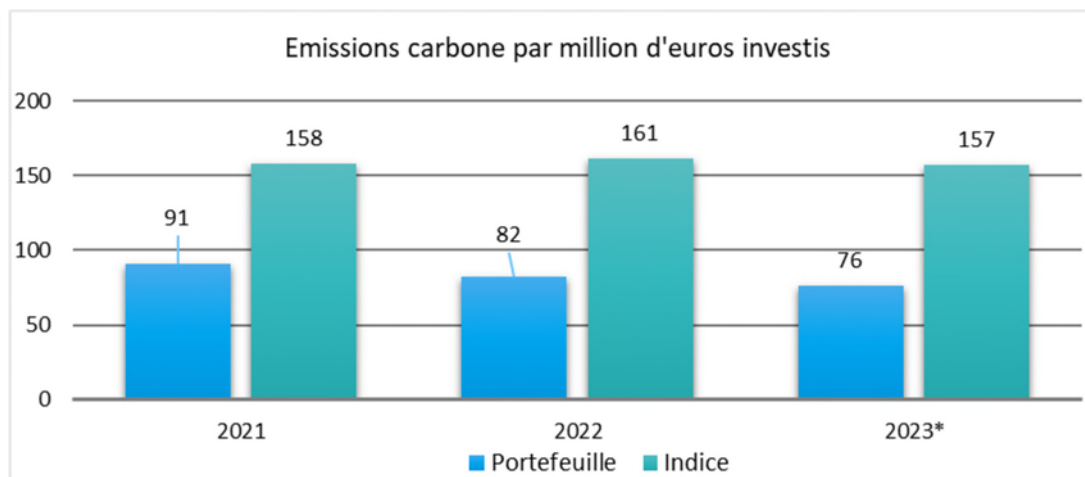
— Indicateur Gouvernance : **Indépendance du Conseil d'Administration**

Cet indicateur reflète le pourcentage des administrateurs qui répondent au critère d'indépendance du Conseil.

Fournisseur de données : Refinitiv

ENVIRONNEMENT

Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros investis).



Source Amundi - Trucost

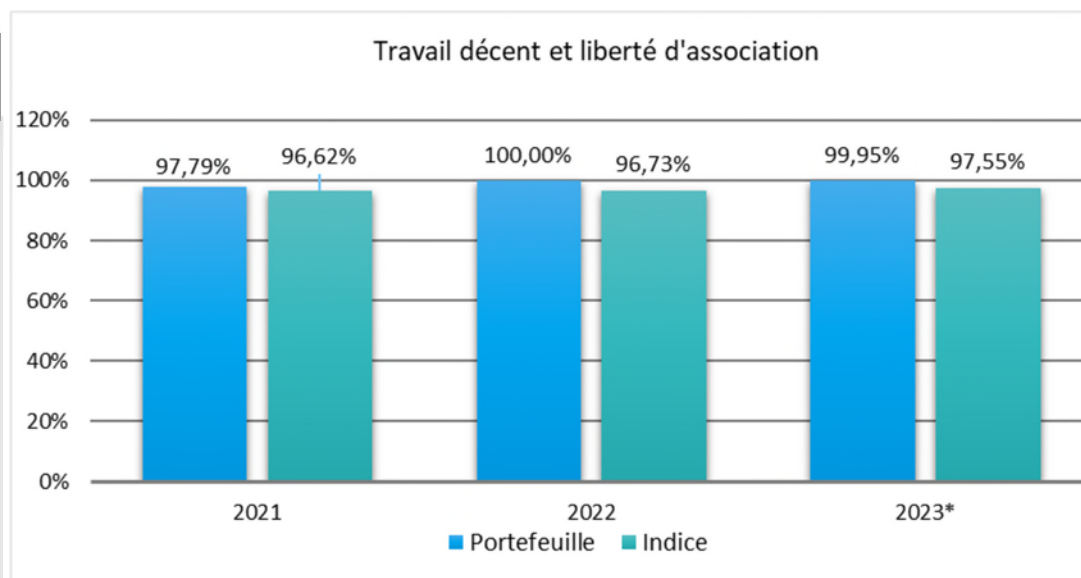
*Données arrêtées au 30 juin 2023

L'Indice jusqu'au 11 juin 2023 est le : France CAC mid & small et depuis le 12/06/2023 l'univers d'investissement ESG est le : 70% CAC Mid & Small + 15% Enternext PEA PME 150+ 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40

Couverture	déc-21	déc-22	juin-23*
% couverture portefeuille	99,10%	97,81%	97,29%
% couverture indice	91,87%	97,59%	95,57%

Respect des droits Humains

Cet indicateur mesure le pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.



Source Amundi - Trucost

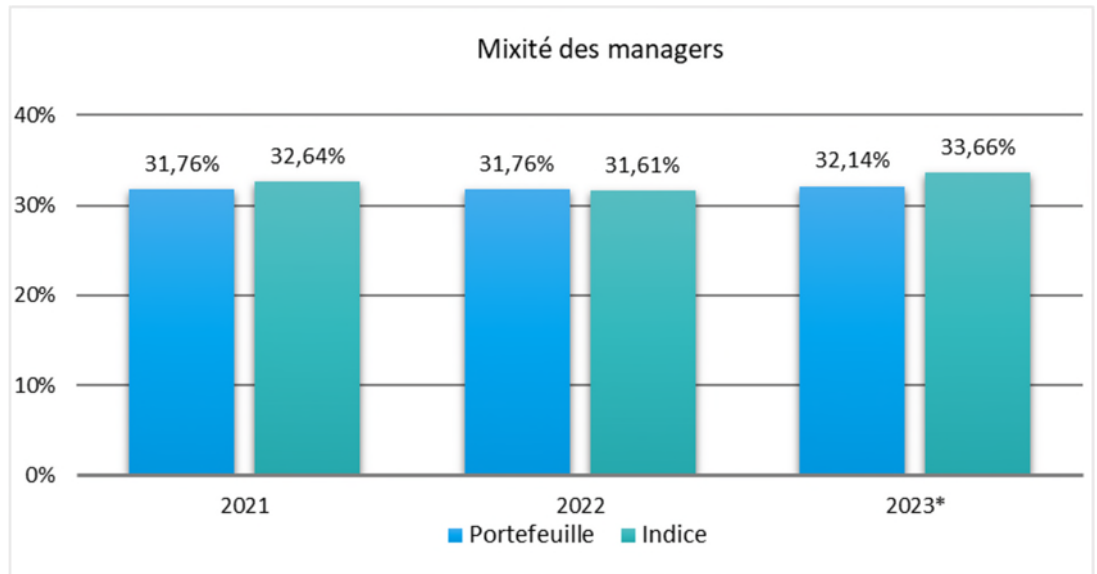
*Données arrêtées au 30 juin 2023

L'Indice jusqu'au 11 juin 2023 est le : France CAC mid & small et depuis le 12/06/2023 l'univers d'investissement ESG est le : 70% CAC Mid & Small + 15% Enternext PEA PME 150+ 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40

Couverture	déc-21	déc-22	juin-23*
% couverture portefeuille	84,15%	84,71%	85,07%
% couverture indice	97,17%	90,54%	87,19%

SOCIAL

Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise



Source Amundi - Trucost

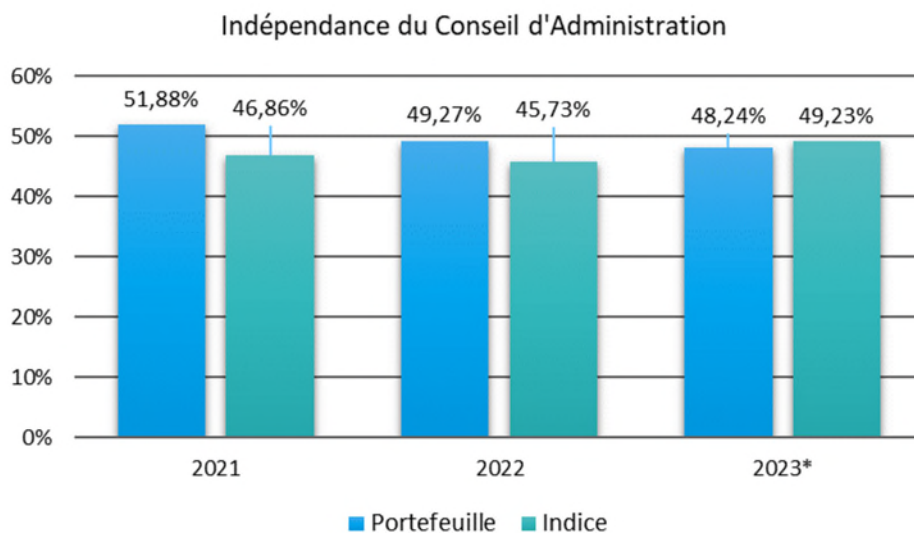
*Données arrêtées au 30 juin 2023

L'Indice jusqu'au 11 juin 2023 est le : France CAC mid & small et depuis le 12/06/2023 l'univers d'investissement ESG est le : 70% CAC Mid & Small + 15% Enternext PEA PME 150+ 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40

Couverture	déc-21	déc-22	juin-23*
% couverture portefeuille	68,40%	71,22%	73,56%
% couverture indice	69,71%	69,83%	69,14%

GOUVERNANCE

Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration



Source Amundi - Trucost

*Données arrêtées au 30 juin 2023

L'Indice jusqu'au 11 juin 2023 est le : France CAC mid & small et depuis le 12/06/2023 l'univers d'investissement ESG est le : 70% CAC Mid & Small + 15% Enternext PEA PME 150+ 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40

Couverture	déc-21	déc-22	juin-23*
% couverture portefeuille	84,15%	84,71%	85,07%
% couverture indice	91,17%	90,54%	87,19%

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ?

Amundi fournit aux investisseurs une multitude de documents sur son approche Investissement Responsable et les enjeux ESG. Il s'agit notamment de sa politique Investissement Responsable, sa politique de Vote, des codes de transparence des OPC concernés, des documents de recherche, des analyses sectorielles, des rapports d'engagement, des brochures sur les Solutions d'Investissement Responsable et les Ambitions d'Amundi RI, etc. Cette documentation est accessible sur le site Internet d'Amundi en cliquant sur le lien suivant : <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation> et le site de BFT Investment Managers : <https://www.bft-im.fr/institutionnels/page/informations-reglementaires>

Le tableau ci-dessous synthétise la documentation disponible :

Nom du document	Table des matières	Fréquence	Méthode de transmission
Ambition ESG 2025	Les ambitions d'investissement responsable d'Amundi seront menées à bien d'ici 2025	-	www.amundi.fr
Rapport annuel PRI	Rapport annuel d'Amundi sur ses obligations de reporting ESG découlant de son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)	Annuelle	www.amundi.fr
Rapport d'engagement	Détails du processus d'engagement d'Amundi, résultats de notre dialogue et engagement avec les entreprises sur des sujets liés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	Annuelle	www.bft-im.fr www.amundi.fr
Politique d'Investissement Responsable	Politique IR d'Amundi	Annuelle	www.bft-im.fr www.amundi.fr
Rapport d'investisseur Responsable	Rapport qui explicite la démarche générale ESG de BFT IM en matière d'investissement responsable	Annuelle	www.bft-im.fr
Rapport Climat Durabilité	Rapport qui répond aux exigences de l'Article 29 de la Loi Énergie Climat et aux recommandations de Task Force on Climate-related Financial Disclosures (Rapport TCFD)	Annuelle	www.bft-im.fr www.amundi.fr
Politique de vote	Cadre analytique de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	www.bft-im.fr www.amundi.fr
Rapport sur les droits de vote et le dialogue avec les actionnaires	Mise en œuvre de la politique de vote d'Amundi https://about.amundi.com/Sites/Amundi-Corporate/Pages/Legal-Documents/Proxy-voting-policy	Annuelle	www.bft-im.fr www.amundi.fr
Rapport de gestion Stewardship	Ce rapport présente notre réponse aux exigences de différents codes de bonne gestion.	Annuelle	www.bft-im.fr www.amundi.fr
Reporting ESG	Pour les OPC ISR : Les notations ESG du portefeuille, celles de son indice de référence et/ou de l'univers d'investissement Indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance	Mensuelle	www.bft-im.fr
Code de transparence ISR	AFG-FIR/Code de transparence EuroSIF des fonds ISR Amundi	Annuelle	www.bft-im.fr
SFDR Statement	Cette déclaration concerne la mise en œuvre chez Amundi du règlement (UE) 2019/2088 sur les informations relatives à la durabilité et du règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à faciliter l'investissement durable		www.bft-im.fr www.amundi.fr

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Amundi publie les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement chaque année. Veuillez trouver plus d'informations sur les sites : <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation> et <https://www.bft-im.fr/institutionnels/page/informations-reglementaires>

STATISTIQUES DE VOTES 2022

BFT FRANCE FUTUR ISR			
Statistiques globales	Voté	Votable	%
Nombre de Compagnies	71	71	100%
Nombre d'Assemblées Générales	78	78	100%
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	79%		
Nombre de Résolutions	1 803	1 803	100%
% de Résolutions votées « Against management » (*)	24%		
Votes Contre le Management	Voté		
Nombre de résolutions votées « Against Management »	425		

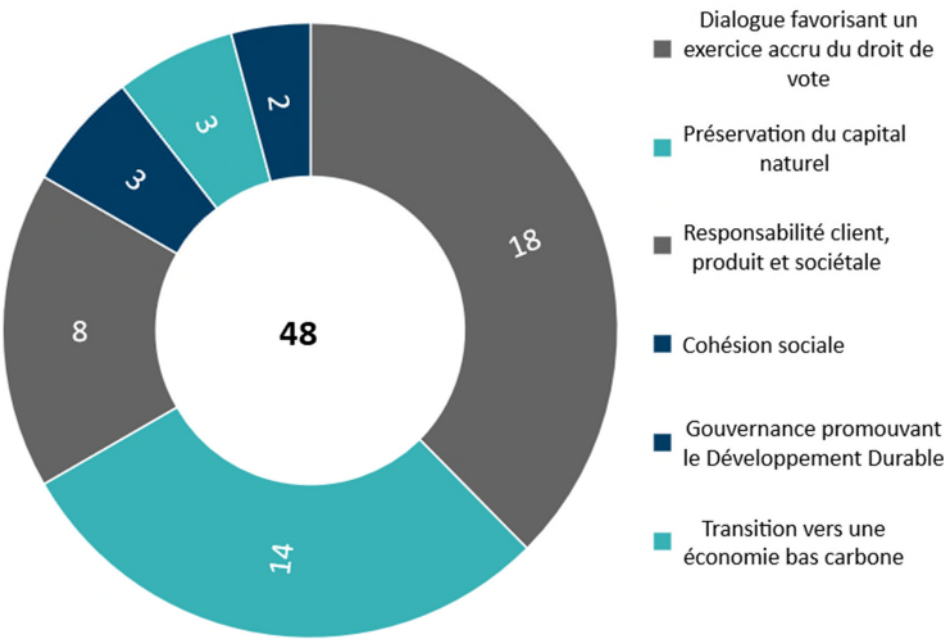
(*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

Sur l'exercice 2022, le fonds a bénéficié de la politique d'engagement du groupe Amundi, sur **63** émetteurs détenus en portefeuille au 31/12/2022, Amundi s'est engagé auprès de **48** émetteurs qui représentaient **76,2%** du poids du portefeuille.

**Statistiques d'engagement en lien
avec les indicateurs ESG**

Environnement	17
Social & Droits humains	5
Gouvernance	26

Répartition par domaine d'engagement



Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clés (« DIC ») en vigueur, disponible sur le site <https://www.bft-im.fr> ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus du fonds).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus de l'OPC décrit dans ce document.

Informations réputées exactes au 30/06/2023

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.



MENTIONS LÉGALES

BFT Investment Managers, société anonyme à Conseil d'administration, au capital de 1.600.000 euros. Siège social : 90 Boulevard Pasteur 75015 Paris. 334 316 965 RCS Paris. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF : n° GP 98026.

Tél : +33 (0)1 76 37 90 90 — Site Internet : <https://www.bft-im.fr>